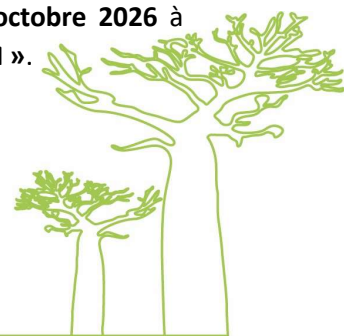


AVIS DE VENTE AU PLUS OFFRANT

1. La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) informe le public de la mise en vente au plus offrant de divers mobiliers de bureau. La liste détaillée des biens mis en vente précise, pour chaque article, le code d'identification, la désignation, l'état et le prix plancher.
2. La vente est ouverte aux employés de la FAPBM ainsi qu'aux personnes physiques ou morales externes. Aussi, toute personne intéressée peut obtenir la liste détaillée des mobiliers mis en vente ainsi que les Règles de vente y afférentes en adressant une demande à admin.fapbm@fapbm.org avec copie à tranaivoarisoa@fapbm.org et vrajaofera@fapbm.org. Ces documents sont également disponibles sur le site web de la FAPBM www.fapbm.org.
3. La participation à la vente implique l'acceptation sans réserve des Règles de vente. Les biens sont vendus en l'état et sans garantie. Les soumissionnaires sont invités à prendre connaissance de l'état des biens dans les locaux de la FAPBM avant de soumettre leurs offres. Les visites peuvent être organisées, sur demande adressée à admin.fapbm@fapbm.org avec copie à tranaivoarisoa@fapbm.org et vrajaofera@fapbm.org, aux dates suivantes : 07 ou 09 octobre 2026, à 10h00.
4. Chaque soumissionnaire peut présenter une offre pour **un ou plusieurs biens**. Toutefois, l'évaluation et l'attribution des biens sont effectuées séparément pour chaque bien, sur la base du montant proposé. Une offre doit comprendre :
 - Identité complète du soumissionnaire
 - Copie certifiée de la carte d'identité nationale
 - Coordonnées du soumissionnaire : téléphone et adresse mail.
 - Code d'identification et désignation du ou des biens concernés ;
 - Montant proposé en Ariary (MGA) pour chaque bien ;
 - Date et signature du soumissionnaire.
5. Les offres doivent être déposées **sous pli fermé** dans les locaux de la FAPBM à l'adresse « **Lot III Q 22 Tsimbazaza Andoharano, 101 Antananarivo** », au plus tard le **15 octobre 2026 à 15h00**. Le pli devra porter la mention « **OFFRE - VENTE DE MOBILIERS FAPBM** ».

Toute offre reçue hors délai sera rejetée.



RÈGLES DE VENTE DES MOBILIERS DE LA FAPBM

AU PLUS OFFRANT

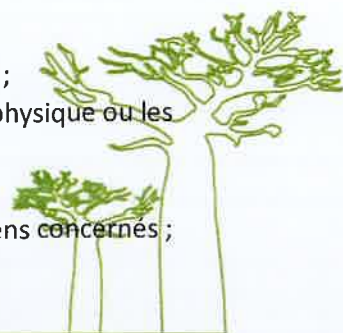
La présente note définit les règles applicables à la vente des mobiliers appartenant à la FAPBM figurant sur la liste annexée. La vente est réalisée selon le principe de l'offre financière la plus élevée, sous réserve du respect du prix plancher et des présentes règles.

1. **Biens concernés et prix planchers** : Les biens proposés à la vente, leur identification (TAG), leur désignation, leur état et leur prix plancher sont précisés dans la liste annexée. Les biens sont proposés individuellement par TAG, sauf indication expresse contraire dans l'avis de vente.
2. **Publicité de la vente** : La mise en vente est portée à la connaissance des participants pendant la période indiquée dans l'avis. La diffusion peut être effectuée en interne et à l'externe, notamment par les canaux de communication de la FAPBM et dans au moins deux (02) quotidiens à large diffusion. L'avis précise les dates, les modalités de visite, la date et l'heure limites de dépôt ainsi que le lieu de réception des offres.
3. **Conditions de participation** : La vente est ouverte aux employés de la FAPBM ainsi qu'aux personnes physiques ou morales externes, sous réserve des règles internes applicables en matière de conflit d'intérêts. Les membres directement impliqués dans l'ouverture, l'évaluation ou la validation des offres ne peuvent intervenir dans l'analyse d'une offre les concernant.
4. **État des biens et inspection** : Les biens sont vendus en l'état. Leur état a fait l'objet d'une vérification préalable par l'Administration et des photos sont disponibles à titre d'information. Les soumissionnaires peuvent inspecter les biens aux dates et heures communiquées dans l'avis. La présentation de photos ne remplace pas la possibilité de visite. Après attribution et enlèvement, aucune réclamation relative à l'état apparent du bien ne sera recevable.
5. **Modalités de soumission des offres** : Les offres doivent être déposées **sous pli fermé**, selon les modalités et dans les délais précisés dans l'avis de vente.

Chaque soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou plusieurs biens. Pour chaque bien concerné, l'offre doit préciser son code d'identification ainsi que le **montant proposé en Ariary**.

L'offre doit obligatoirement comporter :

- les nom et prénoms du soumissionnaire ou la raison sociale ;
- une copie d'une pièce d'identité valide pour une personne physique ou les documents d'identification de la personne morale ;
- les coordonnées du soumissionnaire ;
- le(s) code(s) d'identification et la(es) désignations du(es) biens concernés ;
- le montant proposé en Ariary pour chaque bien ;



- la date et la signature du soumissionnaire.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites de dépôt est rejetée. Toute offre inférieure au prix plancher fixé pour le bien concerné est déclarée irrecevable.

6. **Réception et confidentialité** : Chaque pli reçu est enregistré dans un registre prévu à cet effet, mentionnant notamment son numéro d'ordre ainsi que la date et l'heure de réception.

Les plis demeurent fermés et leur contenu confidentiel jusqu'à la séance d'ouverture des offres.

7. **Ouverture et évaluation des offres** : L'ouverture des plis intervient après la clôture de la période de soumission et est effectuée par une commission désignée par la FAPBM.

La commission comprend au minimum un représentant de l'Administration, un représentant de la Finance et Comptabilité ainsi qu'un troisième membre désigné par la Direction Exécutive.

Les offres sont examinées par bien, sur la base du TAG correspondant. Un procès-verbal d'ouverture et d'analyse des offres est établi et signé par les membres de la commission.

8. **Attribution** : Pour chaque bien, l'attribution est proposée au soumissionnaire ayant présenté l'offre financière conforme la plus élevée, à condition que celle-ci soit au moins égale au prix plancher. La décision d'attribution est soumise à la validation de l'autorité compétente de la FAPBM.

9. **Égalité des offres** : En cas d'égalité entre les offres financières les plus élevées pour un même bien, les soumissionnaires concernés sont invités à présenter une nouvelle offre financière sous pli fermé dans un délai fixé par la FAPBM. Le bien est attribué à l'offre finale la plus élevée conforme.

10. **Absence d'offre recevable** : Lorsqu'aucune offre n'atteint le prix plancher, le bien n'est pas attribué. La FAPBM peut décider de relancer la vente ou d'attribuer le bien par une décision formalisée avant toute nouvelle consultation.

11. **Notification et paiement** : Le soumissionnaire retenu est informé officiellement. Le paiement intégral du montant attribué doit intervenir dans un délai de **trois (03) jours ouvrables** de la notification. En cas de non-paiement dans le délai imparti, la FAPBM peut annuler l'attribution et prendre les dispositions nécessaires pour la suite de la vente.

12. **Enlèvement des biens** : L'enlèvement n'est autorisé qu'après paiement intégral et présentation de la preuve de paiement. Le bon ou procès-verbal d'enlèvement doit préciser le(s) code(s) d'identification du(es) biens cédés. Le démontage, la manutention, le chargement et le transport sont à la charge et aux risques de l'acquéreur.

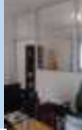
13. **Réserve** : La FAPBM se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure de vente, dans le respect de ses règles internes et avant la finalisation de la cession. Toute modification substantielle des conditions de vente est formalisée et portée à la connaissance des participants concernés.



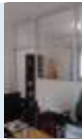
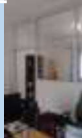
Rija RANAIVOARISON
Directeur Exécutif

LISTE DES BIENS À VENDRE AUX PLUS OFFRANTS

N°	Famille	Identification TAG	Libellé	Plancher	Photo
1	Bureau	2181-13/074	Table de bureau mélamine, couleur marron foncé, trois tiroirs fixes, Dim:120*70*76cm, Passe câbles, chants ABS	60 000	
2	Bureau	2181-21/207	Table de bureau mélamine, grise, trois tiroirs fixes, Dim:180*70*76cm, Passe câbles, chants ABS	60 000	
3	Bureau	2181-24/302	Table de bureau mélamine, couleur marron foncé, trois tiroirs fixes, Dim:120*70*76cm, Passe câbles, chants ABS	60 000	
4	Bureau	2181-24/307	Table de bureau mélamine, couleur marron foncé, Table de bureau, trois tiroirs fixes, Dim:120*70*76cm, Passe câbles, chants ABS	60 000	
5	Bureau	2181-25/336	TIROIR MALAMINE MOBILE GRIS	35 000	
6	Chaise visiteur	2181-23/225	Chaise visiteur, assise et dossier rembourrés, structure métallique, sans accoudoirs, revêtement professionnel lavable, charge ≥110 kg. Couleur noir	15 000	
7	Table	2181-18/168	TABLE A MANGER FORMICA	30 000	

8	Fauteuil de direction	2181-09/044	Chaise de Direction, revêtement simili-cuir, noire	5 000	
9	Fauteuil de direction	2181-11/054	Chaise opératif noir, tissu gris-noir, avec accoudoir plastique	15 000	
10	Fauteuil de direction	2181-13/127	Chaise de Direction, revêtement simili-cuir, noire	20 000	
11	Fauteuil de direction	2181-17/159	Chaise de Direction, revêtement simili-cuir, noire	20 000	
12	Fauteuil de direction	2181-21/202	Chaise de Direction, revêtement simili-cuir, noire	20 000	
13	Fauteuil de direction	2181-24/267	Chaise de Direction, revêtement simili-cuir, noire	20 000	
14	Fauteuil de direction	2181-24/320	Chaise de Direction, revêtement simili-cuir, noire	20 000	
15	Meuble de cuisine	2181-25/355	Etagère cuisine et table de préparation mélaminé, couleur grise	490 000	
16	Autres	2120-25/007	Cloison en chassis alu double vitrage avec porte alu	490 000	



17	Autres	2120-25/009	Cloison en chassis alu double vitrage	1 435 000	
18	Autres	2120-25/009	Cloison en chassis alu double vitrage	1 435 000	
19	Autres	2150-26/406	Extincteur poudre 2kg Dioxyde de carbone	40 000	
20	Autres	2150-26/407	Extincteur poudre 2kg Dioxyde de carbone	40 000	
21	Autres	2150-26/409	Extincteur poudre 2kg Dioxyde de carbone	40 000	
22	Autres	2150-26/412	Extincteur poudre ABC 6kg	40 000	
23	Autres	2150-26/413	Extincteur poudre ABC 6kg	40 000	
24	Autres	2150-26/414	Extincteur 5kg Dioxyde de carbone	40 000	